



# BRÈVES DE LA PIEA

Février 2019

## *Pourquoi ?*

Réuni en séance le 21 janvier 2019, le comité de la Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et Bienne francophone (PIEA) a décidé de rédiger un document d'information intitulé *Brèves de la PIEA*. Celui-ci paraîtra plusieurs fois par année, selon l'actualité et les sujets abordés par le comité de la PIEA. Le comité décidera du contenu des *Brèves* à l'issue de ses séances. Elles se trouveront aussi sur le site internet de la PIEA <http://la-plateforme.ch/site/publications/breves/>. Il souhaite par ce moyen informer plus largement, mais succinctement, les milieux intéressés à ses activités.

C'est donc avec un immense plaisir que nous vous présentons le premier numéro des *Brèves* avec l'espoir qu'il retiendra votre attention. D'avance, nous vous en remercions.

Le comité de la PIEA

## *Qu'est-ce que la PIEA et que fait-elle ?*

La PIEA a vu le jour en 2015. Il s'agit d'une association qui réunit les institutions qui s'occupent de l'accueil et de l'accompagnement (stationnaire ou ambulatoire) d'enfants et de jeunes en difficulté dans la partie francophone du canton de Berne. Son siège est à Courtelary. La PIEA est devenue l'interlocutrice francophone des autorités et des partenaires du domaine socio-éducatif. Elle vise à coordonner les démarches et/ou les échanges d'informations entre institutions et autorités cantonales, cela dans le but de répondre aux besoins en matière d'accueil et d'accompagnement d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes. Elle tisse des liens avec tous les organes qui sont concernés par la prise en charge des mineurs en difficulté.

## *Projet pilote*

En mai 2018, le comité de la PIEA a rencontré une délégation de l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH). Il a été convenu alors que le lancement de projets-pilotes constituait une forme pertinente de collaboration. Dans ce contexte, lors de la dernière assemblée

générale de la PIEA du 29 août 2018, l'idée a été retenue de lancer un projet-pilote permettant de combler la fermeture du Foyer des Jeunes de Saint-Imier prononcée en mai 2014 avec effet au 31 août 2014. C'est donc récemment, le 22 janvier 2019, que le comité a adressé une proposition à l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH) du canton de Berne visant à mettre sur pied un tel projet pilote. La proposition a été élaborée sur la base d'un avant-projet élaboré par la PIEA en 2015 suite à une enquête qu'elle avait menée alors auprès des services sociaux, des APEA, de l'Office des mineurs et différents organes offrant des prestations aux adolescents et jeunes adultes.

### *Besoin de prestations pour enfants adolescents et jeunes adultes dans la partie francophone du canton de Berne*

Lors de sa séance du 21 janvier 2019, le comité de la PIEA a évoqué les besoins de place d'accueil pour enfants, adolescents et jeunes adultes, toujours ressentis dans la partie francophone du canton de Berne. La réflexion s'est étendue aux différents types de prestations offertes, qu'elles soient ambulatoires ou stationnaires, une complémentarité bienvenue. Si chaque situation doit être évaluée pour elle-même, il est important que toute prestation soit fournie par des professionnels dûment formés, que cela le soit au sein d'une institution, en service ambulatoire ou encore par tout autre type de structure d'accueil. Les institutions d'accueil doivent faire preuve d'une certaine flexibilité quant à la durée des placements, le retour dans la famille des mineurs placés étant toujours l'objectif visé.

La Direction de la santé et de la prévoyance sociale (SAP) et la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastique (JCE) ont mis en place un projet d'optimisation des aides éducatives complémentaires placé sous la conduite de la JCE. Le comité de la PIEA est conscient que cette optimisation ouvre une phase de transition peu propice à l'enregistrement de demandes particulières. Toutefois, en regard des besoins constatés et de leur urgence, il lui paraît indispensable qu'une étude menée de concert avec les organes qui œuvrent dans le terrain (institutions, services sociaux, services placeurs, APEA, ADIASE et PIEA) soit réalisée dans des délais assez courts afin que les milieux concernés puissent prendre les mesures qui s'imposent aussi rapidement que possible. Il a décidé d'adresser à la JCE une demande d'étude qui mettrait en évidence les besoins de la partie francophone du canton quant aux différents types prestations à offrir aux enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté. Il conviendra d'évaluer, de manière à la fois pragmatique et proche du terrain, quels sont les besoins réels de prise en charge. Une telle étude aurait l'avantage de donner une base de planification pertinente aux différents organes ou institutions tentés d'élargir leurs prestations. On éviterait ainsi qu'elles se lancent dans des projets coûteux sans avoir une certaine assurance de leur nécessité.

### *Réorganisation du système de placement dans le canton de Neuchâtel*

En raison du manque de places d'accueil pour enfants et adolescents dans notre région, les services placeurs de la partie francophones du canton de Berne doivent souvent faire appel aux cantons romands afin que leurs institutions accueillent des enfants ou adolescents de la partie francophone du canton de Berne. Ces placements extra-cantonaux coûtent cher. Le comité de la PIEA a donc pris connaissance avec une réelle préoccupation des récentes décisions prises par le canton de Neuchâtel :

***En réorganisant son système de placements d'enfants, le canton de Neuchâtel implique les cantons du Jura et de Berne. Explications et réactions.***

*Alors qu'il opère une vaste réforme de sa politique de protection de la jeunesse, en réduisant le nombre de placements en institution au profit d'un encadrement familial et ambulatoire, le canton de Neuchâtel met le Jura et le Jura bernois dans un certain embarras.*

*Sous-dotées en matière de foyers spécialisés, ces deux régions ont actuellement la possibilité de placer «leurs» enfants en difficultés dans les infrastructures neuchâteloises. Or, d'ici trois ans, une cinquantaine de places disparaîtront sur les 301 existantes. (Anabelle Bourquin, Arcinfo du 9 janvier 2019).*

## *Projet REVOS de la Direction de l'instruction publique*

La Révision de la loi sur l'école obligatoire a été mise en route par le conseiller d'Etat B. Pulver. Elle est due au regroupement des tâches liées à l'enseignement spécialisé et à l'enseignement ordinaire dans le domaine de compétence de la formation, cela sur la base du rapport sur la pédagogie spécialisée du Conseil-Exécutif. D'autres modifications de la Loi seront effectuées dans la foulée. La PIEA a été sollicitée pour déléguer un-e représentant-e au sein du groupe d'accompagnement de ce projet. Le comité de la PIEA remercie M. Guy Lévy ancien secrétaire général adjoint de la Direction de l'instruction publique (INS) d'avoir accepté cette tâche.

## *Assemblée générale de la PIEA : 15 mai 2019 de 14h00 à 16h00 au Centre éducatif et pédagogique de Courtelary (CEPC).*

Certains thèmes abordés dans ce premier numéro des *Brèves de la PIEA* et plus particulièrement celui de la *prise en charge des enfants et adolescents en difficulté, les enjeux des modes ambulatoires et stationnaires* seront à l'ordre du jour de la prochaine l'Assemblée générale de la PIEA. Merci de retenir cette date. Les invitations seront envoyées en avril. Elles apporteront des précisions au sujet du contenu de la manifestation.

